

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 10 Juillet 2025

Procès-Verbal
SEANCE du 10 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt- cinq, le dix juillet, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 03 juillet 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9

Votants : 8 ou 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ (arrivée au point 2), MM. DEBLAISE, COSSET, Mme AUDEBERT.

Absent excusé : M. JP HANOUILLE

Absents : MM.LEROY, LYS

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

Une personne dans l' assistance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 05 Juin 2025

SUBVENTION POUR PROJET SCOLAIRE - COMPTABILITE

Le maire indique que la compétence scolaire étant communale, c'est à elle de se prononcer sur le financement ou non du projet selon ses propres critères.

La CDC continuera à prendre en charge les frais pour la natation scolaire puisque le fonctionnement des piscines est déjà assuré par la CDC et que l'activité est obligatoire puisqu'elle fait partie intégrante du programme.

Vu la présentation du projet validé par la commission scolaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à la coopérative scolaire la somme de 1 320.00 € correspondant à 80 % des besoins pour la sortie à l'île d'Aix du 12 Mai. Cette somme sera réglée sur l'article 65748.

Afin de pouvoir effectuer le versement, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer un virement de crédits du compte 6068 au compte 65748 pour un montant de 1 320 .00 €.

POMPE A CHALEUR appartement- 2 rue du Port

La climatisation de l'appartement du 2 rue du Port étant défectueuse, il convient de la changer.

Il présente le devis de l'entreprise FERRARI-OSSATO pour l'installation d'une pompe à chaleur tri-splits de marque Atlantic. Celui-ci s'élève à 6 313.64 € HT

Le Conseil Municipal, considérant, que cet équipement est également un moyen de chauffage,

DECIDE de faire remplacer la pompe à chaleur (air/air)

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 10 Juillet 2025

AUTORISE le Maire à signer le devis avec l'entreprise FERRARI-OSSATO dont le montant s'élève à : 6 313.64 € H.T. pour l'installation d'une pompe à chaleur tri-splits de marque Atlantic.

Cette acquisition sera réglée sur l'article 21352

Afin de pouvoir régler cette dépense, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer un virement de crédits du compte 2313/137 au compte 21352 pour un montant de 10 000 .00 €.

La commune devra s'assurer que l'entretien est fait régulièrement (selon préconisations fiche technique). Le locataire devra donc fournir une attestation établie par un professionnel.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer un avenant au bail pour préciser cette obligation (bail Commune de Cravans/Chez Val).

TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION Amendes de Police
Aménagement de sécurité

Le Maire fait part de la possibilité de bénéficier de la répartition du produit des amendes de police notamment pour des aménagements de sécurité.

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux réalisés par le Département (travaux de réfection du mur de soutènement situé sur la RD 143 à Gémozac), 2 routes de Cravans ont été utilisées à titre de déviation.

De nombreux usagers ont donc emprunté « la route de Chez Chauvin » et « La Rue des écoles ». Ces voies ont été très abimées par le passage de véhicules lourds.

Pour remettre en état les chemins et mise en sécurité, des travaux ont été engagés ou réalisés,

- Point à temps réalisé par les employés communaux :
12, 8 T d'enrobé pour la rue des écoles et 3.1 T route de Chez Chauvin à 115.20 € TTC/la tonne soit pour un montant de fournitures s'élevant à 1 831.68 € TTC
Main d'œuvre : 2 jours par 3 employés soit 877.80 €
Soit un montant total de travaux en régie de : 2 709.48 € TTC

- Travaux « Route de Chez Chauvin » Vcc 11
a/ devis SDV 17, travaux réalisés par l'entreprise Picoulet pour un montant de 11 685.56 € HT soit 14 022.67 € TTC
b/ devis SDV 17 « Route de Chez Chauvin » pour revêtement monocouche pour 16 608.00 € HT soit 19 929.60 € TTC

- Travaux « Rue des écoles » VCc2 devis SDV 17 pour 17 300.00 € HT soit 20 760.00 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE de faire réaliser, rapidement, les travaux d'aménagement des voies « Route de Chez Chauvin et Rue des écoles dont le montant des travaux s'élève à :

45 593.56 € HT soit 54 712.27 € TTC auquel il est possible d'ajouter les travaux effectués en régie pour un montant de 2 709.48 € TTC

SOLLICITE une subvention au titre du produit des amendes de police

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 10 Juillet 2025

- PRECISE que l'ensemble de ce projet pourrait être financé par le produit des amendes de police et les fonds propres.
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette opération

TRAVAUX DE L'ECOLE

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la directrice de l'école suite à l'épisode caniculaire.

Elle demande, qu'au moins une salle soit équipée d'un système permettant de rafraichir l'air et ainsi garantir de meilleures conditions de travail pour les élèves et le personnel.

Le conseil propose de faire une demande de devis pour un ventilateur de plafond

COMPTABILITE

Suite décisions préalables ; les virements de crédits suivants seront effectués :

Compte 6068 : Autres fournitures : - 1 320.00 €

Compte 65748 : Autres personnes de droit privé : + 1 320.00 €

Compte 2313/137 : Travaux salle des fêtes : - 10 000.00 €

Compte 21352 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions

- Bâtiments privés. : + 10 000 €

BORNE DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE

DEVIS - ref : VE133-1000

Le Maire et Mme Glodt indiquent qu'ils ont rencontré un responsable du service électrification du SDEER qui a présenté une documentation sur une borne de recharge pour véhicules électriques.

Celle-ci est équipée de deux points de charge sécurisés qui permettent une distribution simultanée de 3 à 44 KW, intégration d'un lecteur CB.

Elle pourrait être fixée « Place de la Vieille Forge »

Le maire présente le devis qui s'élève à : 9 360.00 € HT (compte tenu de la participation du SDEER à hauteur de 20 %)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le devis du SDEER **VE133-1000** pour un montant de 9360.00 € H.T.(participation de la commune)

PRECISE que le règlement se fera en 5 annuités.

14 JUILLET

L'ouverture de Chez Val pour le repas du soir interroge.

La séance est levée à 20 H 10